

CASE POSTALE

UN ACCES MATINAL QUOTIDIEN A VOTRE COURRIER

La prestation Case postale est disponible pour l'utilisation professionnelle et privée, selon les disponibilités locales. Sur de nombreux sites, les envois en courrier A sont distribués aux cases postales jusqu'à l'ouverture des guichets.

Pour bénéficier de l'offre de base Case postale, la case postale doit être utilisée en remplacement de la boîte aux lettres et se trouver dans la zone de distribution de votre organisation de distribution locale.

Ouverture et administration

La demande d'ouverture d'une case postale peut être faite au guichet postal ou par Internet. La demande via Internet donne droit à des conditions plus avantageuses. L'enregistrement est possible via le service en ligne «Gestion des cases postales» dans le Centre clientèle de la Poste. Vous trouverez des informations détaillées sous www.poste.ch/gestion-casepostale. Les clients qui reçoivent en moyenne au moins cinq envois adressés de la poste aux lettres par jour peuvent demander l'offre gratuite Case postale Basis. Les clients qui n'atteignent pas la quantité minimale ou qui sont domiciliés à l'étranger peuvent demander l'offre payante Case postale Extra.

Mise en service

La mise en service de la case postale intervient toujours un lundi. Le délai de dépôt de la demande est toujours fixé au mardi de la semaine précédente. Vous recevez toujours quatre clés pour la case postale. Pour garantir une sécurité maximale, les clés ne doivent pas être copiées.

Heures de distribution

- le courrier A jusqu'à l'ouverture des guichets le matin ou selon les conditions locales
- le courrier B dans le courant de la journée
- les envois faisant l'objet d'un avis de retrait (Recommandé, colis) durant les heures d'ouverture locales des guichets

Accès et levée

L'accès à la case postale est en principe garanti 24h sur 24. En général, les clients vident leur case postale chaque jour, mais au moins une fois par semaine.

Adresse et distribution

Pour que les envois qui vous sont adressés trouvent leur chemin vers votre case postale rapidement et de manière sûre, il est important que la mention «Case postale» apparaisse sur l'avant-dernière ligne de l'adresse, et que le numéro postal d'acheminement et la localité figurent sur la dernière ligne assortis d'un éventuel numéro supplémentaire de l'office cases postales correspondant. Vous évitez ainsi tout retard de distribution.

Schweizer SA
Case postale
3000 Berne 8

Exemple d'adressage correct

Prix offre de base Case postale

Durée	Prix au guichet	Prix sur Internet
Pour les 12 premiers mois	CHF 12.00*	Gratuit
Pour les 12 mois suivants	Gratuit	Gratuit

Prix TVA incluse.

* Le prix est à payer au moment de la remise des clés.

Prestations complémentaires

Pour satisfaire les désirs particuliers de la clientèle qui dépassent le cadre de l'offre de base, la Poste offre différentes prestations complémentaires payantes:

Case postale Extra

Lieu de distribution complémentaire à la boîte aux lettres. La Case postale Extra peut être demandée pour chaque site de cases postales en Suisse.

Durée	Demande effectuée au guichet	Demande via Internet
Pour les 12 premiers mois	CHF 252.00	CHF 240.00
Pour les 12 mois suivants	CHF 240.00	CHF 240.00

Prix TVA incluse.

Les prix de ces prestations sont facturés à l'avance.

Tri complémentaire sur mesure

Sur demande, nous trions vos envois entrants, par exemple par services.

Remise des envois sur mesure

Vous déterminez le lieu et l'heure de remise des envois.

Le tri complémentaire sur mesure et la remise des envois sur mesure sont des prestations complémentaires payantes facturées selon un contrat. Nous vous soumettrons volontiers une offre.

Autres prestations intéressantes**Sous-adresse**

Avec la prestation Sous-adresse, nous distribuons automatiquement dans votre case postale ou à votre domicile les envois adressés à des tiers. Vous trouverez toutes les informations sous www.poste.ch/sousadresse ou dans le factsheet «Sous-adresse».

Procuration

Une procuration vous permet de donner pouvoir à une tierce personne de vous représenter pour retirer à l'office de poste les lettres faisant l'objet d'un avis de retrait, les mandats en espèces ou de paiement ainsi que les bulletins de paiement avec numéro de référence qui vous sont adressés à vous ou à votre entreprise. La signature du mandataire est considérée comme juridiquement valable. Vous trouverez plus d'informations sous www.poste.ch/procuration ou dans le factsheet «Procuration».

Demande de réexpédition

La demande de réexpédition est la solution idéale pour la réexpédition du courrier papier adressé et des colis à une autre adresse. En cas de changement de domicile, la demande de réexpédition est valable un an et peut être prolongée par le biais de demandes de réexpédition temporaires. En cas d'absence, vous pouvez remettre une demande de réexpédition temporaire à la Poste et vous faire réexpédier votre courrier à votre domicile temporaire. Vous avez également la possibilité de déposer une demande de garder le courrier à l'office de poste, évitant ainsi qu'il ne soit déposé à votre domicile. A votre retour, vous pourrez aller retirer votre courrier auprès de votre office de poste ou vous le faire remettre par le facteur. Vous trouverez toutes les informations sous www.poste.ch/gestion-reception ou dans le factsheet «Demande de réexpédition».

Les CG en vigueur constituant des éléments contractuels «Prestations du service postal» et «La case postale» peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.

Poste CH SA
PostMail
Wankdorffallee 4
3030 Berne

www.poste.ch/casepostale
Téléphone 0848 888 888
serviceclientele@poste.ch

LA POSTE 